

Rubrique : *paroles de RH*

Article rédigé par Mme Barriot

04/05/2010 - Emploi

Vinci Energies met en place un numéro vert sur le handicap

Depuis février 2010, Vinci Energies Est propose une hotline sur le handicap à l'ensemble de ses salariés. Explications de Elodie Vouaux, responsable de la mission handicap de Vinci Energies Est.

" L'objet du numéro vert est de faire disparaître les tabous et d'améliorer l'intégration du handicap dans l'entreprise, tout en favorisant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ", précise Elodie Vouaux, responsable de la mission handicap de Vinci Energies Est qui compte 42 entreprises et un peu plus de 2 250 salariés en France.

Politique handicap avec le soutien de l'Agefiph

" La mise en place de la hotline sur le handicap s'inscrit dans une politique plus globale du groupe pour l'amélioration de l'emploi des personnes handicapées ", explique Elodie Vouaux. Après la signature du manifeste sur la diversité en 2006, Vinci Energies a signé une convention de partenariat pour une durée de 2 ans avec l'Agefiph en septembre 2009. Le groupe s'est notamment engagé à embaucher 100 personnes handicapées et à former 1 200 personnes à la démarche handicap du groupe.

Appels anonymes et confidentiels

L'entreprise a fait appel au [cabinet JLO conseil](#) pour mettre en place le numéro vert (depuis 18 mois le cabinet a mis en place ce type de hotline dans 15 entreprises). " Il était important de dissocier la hotline de l'entreprise afin de faciliter les appels des salariés ", souligne Elodie Vouaux. Tous les salariés du groupe, mais aussi les managers et les services RH peuvent contacter le numéro vert.

Des consultants en ressources humaines du cabinet JLO, formés à l'emploi des salariés handicapés et au contenu de la convention de partenariat signée avec l'Agefiph, répondent. " Le but est non seulement de permettre aux salariés éventuellement concernés par la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés de se déclarer, mais aussi de répondre aux questions concernant le handicap ".

Mise en place de la hotline

Avant la mise en place de la hotline, l'ensemble des managers des 42 entreprises de Vinci Energie Est ont été sensibilisés à la démarche instaurée par le groupe. Une affiche (*voir document joint*) a été apposée dans tous les restaurants d'entreprise, sur les panneaux d'information au personnel ou sur les chantiers. " Parallèlement, chaque salarié a reçu à son domicile un courrier lui expliquant quel était l'objet du numéro vert ", précise Elodie Vouaux.

Communication des appels reçus à l'entreprise

Les appels sont strictement confidentiels et anonymes. Le cabinet de conseil ne communique à l'entreprise que le nombre d'appels et le type de questions posées. Fin mars, soit un mois et demi après la mise en place du numéro vert, on dénombre 9 appels. 5 émanent de managers et 4 de salariés. " 2 salariés étaient déjà reconnus handicapés et avaient des questions concernant leur handicap, les 2 autres salariés étaient susceptibles d'être reconnus en tant que travailleurs handicapés, mais ne l'ont pas fait pour le moment ", précise Elodie Vouaux. Le groupe espère que le nombre d'appels va augmenter, notamment grâce " au bouche à oreilles ". Ce numéro vert est mis en place pour 2 ans.